

Modification de l'observatoire des délais de paiement

Afin d'évaluer les résultats des actions entreprises en vue d'une amélioration de la relation clients fournisseurs, l'Observatoire des délais de paiement est réactivé et modernisé.

Sa mission est recentrée sur sa compétence d'analyse statistique, d'évaluation et d'étude économique. Il produira des analyses et études économiques basées sur des observations statistiques des comportements des entreprises en matière de délai de paiement.

L'Observatoire pourra aussi être consulté par le ministre chargé de l'Economie sur toutes questions économiques concernant les délais de paiement entre entreprises.

L'Observatoire sera présidé par Jean Paul Betbèze, membre du Conseil d'Analyse Economique.

Il comprendra :

- Un représentant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Un représentant de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME);
- Un représentant du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) ;
- Un représentant du Conseil National du Commerce (CNC);
- Un représentant du Groupement des Professions de Services (GPS) ;
- Un représentant de la Fédération Bancaire Française (FBF) ;
- Un représentant de l'Association des Sociétés Financières (ASF);
- Le Directeur général du Trésor et de la Politique économique (DGTPE) ou son représentant;
- Le Directeur général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ou son représentant ;
- Le Directeur général des Entreprises (DGE) ou son représentant ;
- Le Directeur général de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ou son représentant ;
- Le Secrétaire général de la Banque de France ou son représentant.
- M. Michel DIESTCH, désigné en tant que personnalité qualifiée ;
- M. Michel FOUQUIN, désigné en tant que personnalité qualifiée ;
- Mme Élisabeth ROCHA, désignée en tant que personnalité qualifiée.